



# Nelligan O'Brien Payne

Lawyers/Patent and Trade-Mark Agents  
Avocats/Agents de brevets et de marques de commerce

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
1<sup>er</sup> avril 2009

## Trois cabinets d'avocats se donnent la main pour défendre les intérêts des employés de Nortel

**Ottawa — 1<sup>er</sup> avril 2009** —Nelligan O'Brien Payne LLP (Ottawa), Shibley Righton LLP (Toronto) et Macleod Dixon LLP (Calgary) ont uni leurs forces pour défendre les intérêts d'ex-employés de même que des employés actuels de Nortel. Le jeudi 2 avril, ces trois cabinets d'avocats tiendront une séance d'information au cours de laquelle ils répondront à un certain nombre de questions et de préoccupations quant à la manière la plus efficace de faire droit aux réclamations des ex-employés dans le cadre des instances entamées en vertu de la LACC. Les partenaires à cette cause sont :

### **Janice Payne, Nelligan O'Brien Payne LLP**

Associée principale chez Nelligan O'Brien Payne et chef du groupe Droit de l'emploi, Janice Payne se classe parmi les éminents spécialistes du droit du travail au Canada et a agi en faveur des clients en recours collectifs aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans d'autres. Représentant les Inuits du Canada, elle a pris part aux négociations de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et a comparu devant des tribunaux appelés à certifier le recours collectif et à en approuver le règlement.

### **Arthur O. Jacques, Shibley Righton LLP**

Arthur Jacques est un avocat très expérimenté en tant que spécialiste en faillite et insolvabilité chez Shibley Righton LLP. Depuis plus de 30 ans, il se voit confier de nombreuses affaires ayant trait au droit des sociétés et au droit commercial, notamment la réorganisation d'entreprises, les liquidations, les acquisitions y compris les acquisitions mobilières, la restructuration financière de même que les liquidations dans les secteurs des services financiers, du développement immobilier, du commerce au détail, de la fabrication et de l'hôtellerie, tant au niveau national qu'au niveau international.

### **Andrew Robertson, Macleod Dixon LLP**

Andrew Robertson est basé à Calgary et dirige le groupe de pratique Droit de l'emploi chez Macleod Dixon LLP. Il est reconnu en Alberta comme l'un des éminents avocats spécialistes du droit de l'emploi et représente un groupe formé de nombreux ex-employés à qui Nortel doit les indemnités de cessation d'emploi.

Les membres des groupes **Nortel à Calgary, Montréal, Toronto, Vancouver et Belleville** sont invités à participer à la séance d'information par voie de téléconférence.

## **SÉANCE D'INFORMATION NORTEL** **le jeudi 2 avril, à 17 h** **à Travelodge Hotel & Conference Centre** **1376, avenue Carling, Ottawa**

Nelligan O'Brien Payne LLP, Shibley Righton LLP et Macleod Dixon LLP tiendront une séance d'information gratuite au profit de **tous les anciens employés de Nortel qui n'ont pas reçu d'indemnités de cessation d'emploi**. Cette **séance est également ouverte aux employés actuels** qui souhaitent s'informer de leurs droits en cas de licenciement pendant que Nortel est sous la protection de la LACC.

### **Contact presse :**

Julie Beaucaire  
Téléphone : 613-231-8209  
julie.beaucaire@nelligan.ca